

**Déclaration des candidatures aux élections des représentants
de parents d'élèves au conseil d'école**

Ecole maternelle - élémentaire de :

Adresse :

Nous, soussignés, certifions sur l'honneur avoir pris connaissance des conditions requises pour être candidat et les remplir toutes.

Liste présentée par :

Sont éligibles : Tout électeur est éligible, sauf s'il est déjà membre du conseil d'école à un autre titre que celui de représentant de parents d'élèves. Chacun des parents, dès lors qu'il exerce l'autorité parentale sur l'enfant scolarisé dans l'établissement scolaire, quelle que soit sa situation matrimoniale et sa nationalité.

Sont inéligibles :

1) le directeur de l'école, les enseignants qui y sont affectés ou y exerçant, les personnels chargés des fonctions de psychologue scolaire et de rééducateur, le médecin chargé du contrôle médical scolaire, l'assistante sociale, l'infirmière scolaire ainsi que les agents spécialisés des écoles maternelles, exerçant à l'école pour tout ou partie de leur service. S'ajoutent à cette liste, en tant qu'ils exercent à l'école toute ou partie de leur service, les aides éducateurs et les assistants d'éducation.

2) les électeurs ayant fait l'objet d'une condamnation pour crime ou délit contraire à la probité et aux bonnes mœurs ou ayant été privés par jugement de tout ou partie des droits civils, civiques et de famille mentionnés à l'article 42 du code pénal.

Nom	Prénom	Classe	Pour les listes d'union : fédération, union ou association locale de parents d'élèves	Emargement

Représentant de cette liste auprès du directeur de l'école : M. ou Mme.....